



Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 17 février 2026

À 20 h 35, Madame la Maire, Fanny LACROIX, ouvre la séance

Secrétaire de séance : Mme GUILLET Alexia

Présents : Mme LACROIX Fanny - M. AGRESTI Jean-Pierre - M. CHABUEL Alain - Mme GUILLET Alexia - M. LABADIE Hervé – M. SERRE Jean-Louis - Mme Valérie COLIN - Mme Dominique VETIER - Mme Florence BLANCHET

Absents excusés : Mme LOISEUR Nicole – M. BATOUX Gérard - M. JACQUET Christian

Pouvoirs : M. JACQUET Christian à M. AGRESTI Jean-Pierre

Mme la Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la motion de soutien au Syndicat Énergie de l'Isère sur le maintien de la compétence électricité et gaz. À l'unanimité des présents ce point supplémentaire est accepté, il sera traité en dernier.

1. Approbation du dernier procès-verbal

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 13 janvier 2026.

2. Modification de la surface vendue de la ZAA – Porteurs de projet Liberio / Tiedje

Madame la Maire demande à GUILLET Alexia, déléguée à l'agriculture, d'exposer le point. Celle-ci rappelle que, lors du Conseil municipal du 20 mai 2025, il a été délibéré la vente d'une parcelle de 2 000 m² située dans la ZAA à Madame Anna TIEDJE et Monsieur Léo LIBERIO au prix de 0,50 € le m².

Il est proposé de corriger la surface réellement cédée. En effet, afin de maintenir un accès à la parcelle louée située à l'ouest, un second chemin d'accès a été créé par le géomètre, réduisant la superficie cessible. La surface définitive à vendre au couple est désormais fixée à 1 862 m².

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette modification de surface, sans modification des autres conditions de la vente.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de la surface vendue à Madame TIEDJE et Monsieur LIBERIO, fixée à 1 862 m², et autorise Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la régularisation de cette cession.

3. Renouvellement des diverses adhésions

Madame la Maire propose de renouveler les adhésions annuelles de la commune aux organismes suivants :

Organismes	Objet	Montant
Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI)	Agir en faveur des espaces pastoraux et de leurs activités. Porter la voix des acteurs du pastoralisme dans les différentes échelles territoriales	950 €
Association des Maires Ruraux de l'Isère (AMR38)	Valorisation des communes rurales, création du statut de l'élu local.	85 €
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	Accompagnement des collectivités dans les projets de réhabilitations des bâtiments publics	70 €
Le Tichodrome	Centre de sauvegarde de la faune sauvage, convention de prise en charge de la faune sauvage en détresse.	75,15 €
Fondation du Patrimoine	Soutien et accompagnement dans la recherche de fonds pour la réhabilitation du patrimoine communal	100 €
Association des Femmes Élués de l'Isère (AFEI)	Faciliter l'exercice des femmes élues, défendre la parité, accompagnement dans les assemblées d'élus.	60 €
Association Nationale des Élus de la Montagne (ANEM)	Défendre et mettre en valeur les spécificités, sur le plan local, national et européen des communes de montagnes	178.86 €

Syndicat Apicole Dauphinois	Adhérer pour acheter des pièges à frelon asiatique à un tarif négocié	20 €
Conservatoire d'Espaces Naturels Isère	Le CEN Isère a pour vocation principale la restauration et la gestion de sites naturels remarquables. Il intervient ainsi sur plus d'une quarantaine de sites dans le département, soit pour son propre compte, soit sous forme d'assistance aux collectivités dans le cadre de leurs projets de restauration, de gestion et de valorisation d'espaces naturels.	50 €
Isère Drôme Destination Juniors (IDDJ)	Accompagnement dans la relance du centre de vacances de la Marmottière.	15 €
Institut des Risques Majeurs IRMA	Accès à des informations stratégiques et réglementaires pour gérer les responsabilités en matière de risques majeurs. Rejoindre une communauté de 2400 élus et professionnels	90 €

Ces adhésions permettent à la collectivité de bénéficier d'un accompagnement technique, juridique ou institutionnel dans les domaines concernés.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement des adhésions précitées et autorise Madame la Maire à procéder aux règlements correspondants.

4. Motion de recours contre le Mercosur

Madame la Maire présente une proposition de délibération visant à formaliser le soutien du Conseil municipal au recours en annulation engagé contre la décision du Conseil de l'Union Européenne autorisant la signature de l'accord d'association UE-Mercosur.

Il est exposé que cet accord ferait peser des risques importants sur l'économie agricole locale, déjà fragilisée, du fait d'importations massives de produits agricoles sud-américains susceptibles d'introduire une concurrence jugée déloyale au regard des normes sanitaires, sociales et environnementales applicables aux producteurs européens.

Sont notamment évoqués :

- des risques économiques (baisse des prix, disparition d'exploitations, désertification rurale) ;
- des risques sanitaires liés à des standards différents ;
- des risques stratégiques au regard de la souveraineté alimentaire.

La commune entend, au nom de ses administrés, intervenir volontairement au soutien du recours de l'État afin de défendre les intérêts économiques et sociaux du territoire et demander la saisine effective de la juridiction européenne avant toute signature formelle de l'accord.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la motion de soutien au recours contre l'accord UE-Mercosur et demande sa transmission aux autorités compétentes.

5. Autorisation de conventionner avec la CPAM – Portail « Espace Partenaires »

Madame la Maire demande à Mme BLANCHET Florence d'expliquer le contexte. Celle-ci rappelle qu'à l'occasion d'une réunion organisée à la CCT au mois de décembre relative à l'accès aux droits, le service Action Sociale de la commune a candidaté afin de conclure une convention avec la CPAM.

Cette convention permettra aux agents communaux d'accéder au portail extranet « Espace Partenaires » et d'accompagner individuellement les administrés dans leurs démarches, notamment ceux qui renoncent à faire valoir leurs droits.

Ce dispositif n'entraîne aucun coût pour la commune et ne comporte pas d'obligation de résultat.

Il est proposé d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de partenariat ainsi que la convention d'utilisation du portail.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de la convention avec la CPAM et autorise Madame la Maire à signer l'ensemble des documents afférents.

6. Convention avec Enedis – Implantation d’un support électrique – Parcelle ZA 021

Madame la Maire informe le Conseil que la commune a été sollicitée par Enedis en octobre 2025 afin d’autoriser, par convention, l’implantation d’un poteau et d’un ancrage pour conducteurs d’électricité sur la parcelle cadastrée ZA 21, située au secteur de la Grange de Morges.

Monsieur Jean-Pierre AGRESTI s’est rendu sur place le 16 janvier 2026 afin d’organiser les modalités d’implantation. Un accord a été trouvé pour permettre la réalisation des travaux dans de bonnes conditions.

Il est proposé d’autoriser la signature de la convention moyennant une indemnité forfaitaire unique et définitive de 140 € pour l’installation d’un support et de 60 € pour la canalisation, les frais notariés étant à la charge d’Enedis.

Le Conseil municipal approuve à l’unanimité la signature de la convention avec Enedis selon les conditions présentées et autorise Madame la Maire à signer les documents correspondants.

7. Autorisation de déposer un dossier DETR / DSIL – Réhabilitation énergétique du logement communal, 2 place du Vallon Libre

Madame la Maire présente l’avancement des études relatives au projet de réhabilitation énergétique du logement communal situé 2 place du Vallon Libre.

La phase de diagnostic a permis d’élaborer un scénario d’aménagement pré-validé par le Conseil municipal. Il est désormais proposé de poursuivre les études (esquisse, APS, APD) et de procéder au montage des dossiers de consultation des entreprises, ainsi qu’au dépôt des demandes de subventions au titre de la DETR et de la DSIL.

Le coût total prévisionnel de l’opération est estimé à 382 879,78 € HT.

Le plan de financement prévisionnel se répartit comme suit :

- DETR : 38 287,98 € (10 %) ;
- DSIL : 114 863,93 € (30 %) ;
- Conseil départemental : 114 863,93 € (30 %) ;
- EPCI : 15 000 € ;
- Autofinancement communal : 99 863,94 €.

Il est proposé au Conseil municipal d’approuver le plan de financement et d’autoriser Madame la Maire à déposer les dossiers de subvention et à signer tout document nécessaire à la poursuite de l’opération.

Monsieur Hervé LABADIE étant le locataire de ce logement, il sort de la salle pour le vote.

Le Conseil municipal approuve à l’unanimité le projet de réhabilitation énergétique, son plan de financement prévisionnel, et autorise Madame la Maire à déposer les dossiers de demande de subventions et à accomplir l’ensemble des démarches nécessaires.

8. Motion relative à la compétence « distribution d’électricité et de gaz »

Madame la Maire demande à SERRE Jean-Louis, délégué représentant pour la Commune au Syndicat d’Énergie de l’Isère, d’exposer les motifs relatifs à la défense du modèle historique de distribution d’électricité, compétence exercée en Isère par le syndicat d’énergie TE38.

Il est rappelé que ce modèle de proximité garantit un haut niveau d’investissement dans les réseaux ruraux, sans reste à charge pour les communes, notamment grâce au soutien du dispositif FACE.

La remise en cause envisagée dans le cadre d’un futur projet de loi sur la décentralisation ferait peser un risque sur l’équilibre financier du syndicat et sur l’ensemble des missions exercées : électrification rurale, éclairage public, groupements d’achat d’énergie, performance énergétique des bâtiments publics, mobilité décarbonée, développement des énergies renouvelables, etc.

Le Comité syndical de TE38 ayant adopté une motion à l’unanimité le 15 décembre, il est proposé au Conseil municipal de s’y associer.

Le Conseil municipal adopte à l’unanimité la motion relative à la compétence « distribution d’électricité et de gaz » et demande son maintien au niveau des autorités organisatrices locales.

Décisions du maire (information au Conseil) :

Conformément aux délégations accordées, le Conseil municipal est informé de la signature de l’avenant n°5 au contrat de santé collective n° RAD038456-CVS.

Questions diverses :

- Projet local de chasse ; rencontre avec les deux présidents d'ACCA, l'architecte et Mme la maire. Le projet avance bien.

Mme la Maire lève la séance à 21 h 12.

